

FOCUS SUR LES BOURSES

Les bourses de mobilité gérées par la Direction des relations internationales (DRI) :

- » Erasmus+ (mobilités en Europe uniquement)
- » Explo'ra Sup (mobilités tout pays)
- » AMI (pour les boursier·es du CROUS uniquement)

Les informations concernant les dossiers de bourse sont communiquées aux étudiant·es une fois qu'ils/elles sont sélectionné·es.

Une étudiant·e peut demander le maintien de sa bourse sur critères sociaux du CROUS pendant sa période de mobilité.

CONTACTS

Direction des relations internationales (DRI)
campus Berges du Rhône bâtiment Belenos
bureaux B140 et B141

- Mobilité Hors-Europe
sortants.monde@univ-lyon2.fr
Hélène LECOQCQ (72 32)

- Mobilité Europe (Erasmus +)
erasmus@univ-lyon2.fr
Delphine DEJEANS (70 69)

- Bourses de mobilité Explo'ra Sup et AMI
boursedemobilite@listes.univ-lyon2.fr
Valérie RAISON (76 03)

De quoi s'agit-il ?

La mobilité en échange (= études intégrées) permet aux étudiant·es de Lyon 2 qui le souhaitent, de **bénéficier d'une année ou d'un semestre d'études dans une université étrangère avec laquelle Lyon 2 a signé un accord de partenariat. La mobilité peut avoir lieu en L3, M1** et exceptionnellement en **M2**. Les étudiant·es de Lyon 2 en mobilité :

- ne paient pas les frais d'inscription de l'université d'accueil mais ceux de Lyon 2 ;
- obtiennent, au retour de leur mobilité, le **diplôme de Lyon 2** (sous réserve de validation des examens dans l'université partenaire).

Quelles sont les étapes, de la candidature à la mobilité ?

La candidature se prépare un an avant la période souhaitée de mobilité.

- **Dès octobre**, l'étudiant·e, candidat·e à une mobilité, s'informe des possibilités de destinations et des critères de sélection sur le [webetu > international](#) et pendant les journées de la mobilité internationale (JMI). Des réunions d'information par UFR et par destination sont organisées.

- **Pour mi-décembre au plus tard**, l'étudiant·e remet obligatoirement un dossier de candidature à la DRI

(et éventuellement, un dossier supplémentaire à sa composante)

- **Entre janvier et mars**, les enseignant·es responsables d'échange et/ou le/la responsable des RI de l'UFR procèdent à la sélection des étudiant·es.

- **Entre janvier et juin**, si l'étudiant·e est sélectionné·e par Lyon 2, il/elle devra procéder à son inscription dans l'université partenaire, en lien avec la DRI.

- **En juillet**, l'étudiant·e sélectionné·e procède à son inscription administrative à Lyon 2, selon la procédure normale.

Le non-respect de ce calendrier pourra justifier un refus de la demande de mobilité.

Qui fait quoi ?

» **La Direction des relations internationales (DRI)**

- organise les JMI, en lien avec les UFR et les responsables d'échange ;
- envoie une réponse de sélection ou non aux étudiant·es entre février et mars ;
- envoie les dossiers des étudiant·es sélectionné·es aux universités partenaires (dossiers MONDE) ;
- assure le suivi des étudiant·es en mobilité (contrat d'études transmis aux secrétariats...).

» **Les secrétariats de scolarité des UFR**

- procèdent à l'inscription pédagogique des étudiant·es en mobilité sortante, au vu du contrat d'études. Inscription dans **APOGÉE** en « **Semestre 1 en mobilité** » et/ou « **Semestre 2 en mobilité** ».
- saisissent une note par semestre des étudiant·es en mobilité, après transcription des relevés de notes des universités partenaires par les enseignant·es responsables d'échange.

En résumé : la candidature à la mobilité, pour un semestre ou une année est accessible sur dossier aux étudiant·es à partir de la L2 pour un départ à partir de la L3. Des bourses de mobilités leur sont proposées.